

PROCÈS-VERBAL
RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du VENDREDI 25 JUILLET 2014

Lieu de réunion : mairie de Saint-Secondin

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal 21 Juillet 2014

Date de publication :30 Juillet 2014

Etaient Présents : SAUMUR J Maire, MM CHARTIER M, RICHARD MJ, MARCHAND F , KNOBLOCH P, Adjoints, DELAFAYE L , MOTHET V, MORILLON S, VALLADE M , MARCHAND J ,

excusés :

Absents MITAULT F, BOURRIAUX JL ,RAYNAUD P, BOUGE A, GUYON M,

Madame VALLADE Mélanie a été élue secrétaire

Plus de la moitié des membres du Conseil Municipal étant présente, la séance débute à 20 heures 30

Ordre du jour :

- Document Unique de Prévention des Risques Professionnels (Retour Intervention de Mme CERDAN)
- Rencontre avec la DAEE (Panneaux Routiers - Vitesse aux Roches)
- Drapeau "Maquis Anatole"
- Activités périscolaires : retour questionnaire, préparation rentrée
- avancement des travaux de la Cavalière
- questions diverses

Monsieur le Maire demande à Madame Mélanie VALLADE de donner lecture du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 Juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce procès verbal;

Document Unique de Prévention des Risques Professionnels : Le Maire rappelle que lors de la précédente réunion du Conseil, il avait été décidé de demander des compléments d'information concernant ce document.

Mr le Maire indique qu'il a rencontré Mme CERDAN, du Syndicat Mixte du Pays Civraisien qui propose son aide pour l'élaboration du document. Il précise que ce document devrait être réalisé avant la fin 2015. Pour cela des fiches de postes vont être établies, ainsi qu'un organigramme. Une rencontre sera également faite avec les collaborateurs de manière à évaluer les risques et ainsi faire en sorte de les diminuer le plus possible.

Mr le Maire indique qu'il trouve cela très intéressant et constate que ça va tout à fait dans le sens où veut aller le Conseil Municipal dans la gestion du personnel.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, accepte de confier l'élaboration de ce document au Syndicat Mixte du Pays Civraisien et charge le Maire des démarches nécessaires.

Evaluation des Risques Professionnels – Décision d'adhésion au service proposé par le SMPC en matière d'accompagnement à la réalisation du Document Unique

Monsieur le Maire fait lecture du courriel adressé par le Syndicat Mixte du Pays Civraisien et du document de présentation relative à la prévention des risques professionnels dans la Fonction Publique Territoriale.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le décret N° 2001-1016 du 05 novembre 2001 impose aux collectivités territoriales la rédaction d'un document en matière d'hygiène et de sécurité : le Document Unique d'évaluation des risques professionnels. Il permet de lister et de hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité des agents et de préconiser des actions visant à les réduire voire les supprimer.

La mission sera menée au niveau des collectivités des Communautés de communes du Pays Civraisien et du Pays Charlois et de la Communauté de communes du Pays Gençéen pour les collectivités qui le souhaiteront. Chaque commune sera dotée de son propre document mais les moyens seront mutualisés. Le SMPC mettra à la disposition des collectivités une conseillère de prévention qui aura en charge la mise en place du Document Unique et d'en assurer son suivi.

Le Conseil Municipal, à la lecture de ce document sur la prévention des risques professionnels dans la Fonction Publique Territoriale :

Décide que la mission d'élaboration du Document Unique soit confiée au SMPC.

Evaluation des Risques Professionnels – Demande de subvention au Fonds National de Prévention

La prévention des risques professionnels entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public territorial. A ce titre, le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine, grâce notamment à la mise en place de démarches de prévention.

L'action en matière de prévention et plus particulièrement en matière d'évaluation des risques professionnels sera menée sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Civraisien et du Pays Charlois et de la Communauté de Communes du Pays Gençéen. La Conseillère de prévention du SMPC assurera sa mission d'aide et de conseil auprès des collectivités adhérentes au SMPC et souhaitant bénéficier de ce service.

Le Président du SMPC proposera une convention de mutualisation avec chaque collectivité qui souhaitera lui confier la démarche d'Evaluation des Risques Professionnels pour élaborer le Document Unique et le plan de prévention.

Chaque collectivité sollicitera une aide financière auprès de la Caisses des Dépôts gestionnaires du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

Les dépenses retenues correspondront au temps passé par les acteurs autour de cette démarche.

Le SMPC rédigera le dossier de demande de subvention avec la collectivité.

La collectivité s'engagera à reverser au SMPC la subvention perçue.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la réalisation de la démarche de prévention sur le thème des risques professionnels,
- D'autoriser Monsieur le Maire à passer convention de mutualisation avec le SMPC,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les aides financières possibles concernant cette opération et notamment à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, gestionnaire du Fonds National de Prévention de la CNRACL,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier,

-D'autoriser Monsieur le Maire à reverser au SMPC la subvention perçue pour la réalisation du Document Unique et du plan d'actions de prévention.

Rencontre avec la DAEE (Panneaux Routiers - Vitesse aux Roches)

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a rencontré les agents de la DAEE au sujet de divers problèmes qui ont été posés concernant la sécurité routière:

- pour la traversée des Roches, certaines personnes se plaignaient de vitesses excessives dans cette traversée. Une étude a été réalisée qui indique que la moyenne de vitesse est de 62 Km/h.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, considère qu'il n'y a pas nécessité de faire des travaux et que la mise en place d'un radar pédagogique n'est pas nécessaire. Il précise cependant qu'il serait important de revoir le carrefour de la route de Gencay et le Chemin rural de l'abreuvoir, car il y a danger pour les personnes sortant de ce chemin et tournant à gauche direction Usson du Poitou. Le Maire demande à la commission des chemins de se rendre sur place afin d'étudier les aménagements à réaliser pour éviter les dangers.

D'autre part le Maire précise que lors de l'entretien avec le personnel de la DAEE, il a été indiqué qu'il serait bon de bien mettre en évidence les panneaux entrée Bourg, car il semble que cela incite les automobilistes à ralentir.

Autre point important: étudier la possibilité de mettre un "Cédez le Passage" au chemin des Fagotiers. Il faudrait également matérialiser l'emplacement du mini-bus devant l'école, ainsi que les parkings de la place de la Mairie.

En ce qui concerne la rue de la Boulangerie, les travaux d'accessibilité aux bâtiments recevant du public vont diminuer la largeur de la chaussée devant le Gîte la Cavalière. Voir éventuellement pour indiquer un sens de priorité sur cette voie.

Il faut également envisager la matérialisation d'un emplacement parking Handicapé près de la Fontaine de la Paix, ainsi que devant la Mairie.

Drapeau "Maquis Anatole" :

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est saisi par un membre de l'Association du Maquis "Anatole" pour la participation de la Commune à l'achat d'un drapeau dont le coût total est de 800 €. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte de participer à hauteur de 350 €.

Activités périscolaires : retour questionnaire, préparation rentrée

Mme CHARTIER, 1er Adjointe, donne lecture du résultat de l'enquête faite auprès des parents d'élèves au sujet de la mise en place du périscolaire.

Il semble après exploitation des résultats que les activités présentent un certain intérêt puisque 75 % des personnes ont répondu être intéressées.

La mise en place doit se faire rapidement, aussi le Maire demande à la commission scolaire de se réunir rapidement pour établir un planning des activités.

Les salles susceptibles d'accueillir ces activités sont : La Salle de Motricité, le sous-sol, et la salle de l'EAMS.

Une réunion de la Commission des affaires scolaires est prévue le 19 Août 2014 à 20 heures.

Avancement des travaux de la Cavalière

Jacky MARCHAND, conseiller municipal fait part de l'avancement des travaux au niveau de la Cavalière. Il indique que les travaux sont pratiquement terminés, mais qu'il reste cependant les petits aménagements intérieurs (rideaux, porte-serviettes, butées de porte....) à mettre en place. Mme CHARTIER fait part des différentes démarches qu'elle a effectué à ce sujet.

Questions diverses

Réunion de la Communauté de Communes:

Rencontre avec Mr BERTHONNEAU de Orange : Mr SAUMUR fait part au Conseil Municipal de l'intervention de Mr BERTHONNEAU, correspondant des collectivités locales au niveau de Orange pour le sud de la Vienne. Il indique que Mr BERTHONNEAU, a expliqué aux différents délégués les difficultés rencontrées par la plupart des Communes du Gençéen au sujet de la desserte internet Haut débit. Il rappelle cependant que la Commune de Saint Secondin, n'est pas directement concernée par ce problème, puisqu'elle dispose du système ADSL Orange (débit 20 Mbts)

Réflexion économique: Mr le Maire indique également qu'au niveau de la Communauté de Communes, il est prévu de faire jouer encore plus la concurrence pour les achats de pneumatiques ou de fioul. Ces articles budgétaires représentent en effet des sommes importantes (32 000 € de pneus sur 3 ans et 63000 € de fioul par an)

Kolyma: il est prévu une rencontre avec KOLYMA pour réactualiser les conditions de fonctionnement de la Fourrière et la convention associée.

Nettoyage WC Buvette Plage : le principe de nettoyage des WC à la buvette de la plage sera le même que celui des WC publics à la Vignerie et sur la place de la Mairie.

Demande subvention FSID 2014

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une enveloppe d'un montant global de 31 269.00 € pour la période 2012-2014 avait été attribuée à la Commune de Saint Secondin au titre du Fond de Soutien et d'Investissement Départemental.

Il indique également que la Commune a encaissé à ce jour 19 840.00 € et donc il reste 11 429.00 € à encaisser.

Des travaux importants au niveau de l'Eclairage Public ayant été réalisés au cours de cette période, le Maire propose au Conseil Municipal de demander le versement du solde du FSID , à savoir 11 429.00 €, pour ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander le versement du solde du FSID et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

Groupements de Commandes pour l'achat de gaz ou d'électricité

APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL OU D'ELECTRICITE OU DE PRESTATIONS LIEES A L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES DONT LE SYNDICAT ENERGIES VIENNE EST LE COORDONNATEUR

L e Conseil Municipal de SAINT-SECONDIN

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif approuvé par le Syndicat ENERGIES VIENNE lors de son Comité Syndical du 24 juin 2014,

Considérant que la Commune de Saint-Secondin a des besoins en matière de fourniture et acheminement d'électricité et services associés,

Considérant que le Syndicat ENERGIES VIENNE a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies,

Considérant que la Commune de Saint Secondin, au regard de ses propres besoins, à un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal :

- Décide de l'adhésion de la Commune de Saint-Secondin au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur la fourniture et l'acheminement d'électricité et services associés;
- Autorise M. le Maire à notifier au Syndicat ENERGIES VIENNE l'adhésion de la Commune de St Secondin au groupement dont l'Acte Constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération;
- S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement;
- S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenues les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement.
- S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au Budget.

Convention avec Syndicat Mixte d'aménagement du Val de Clouère : le Maire indique qu'à compter de septembre 2014, les activités périscolaires vont être mises en place. Il précise qu'il a rencontré le président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Clouère et que ce dernier propose une intervention de ses services dans le cadre d'ateliers animés par ses agents lors de ces activités, moyennant une participation de 10 € par heure.

Pour cela il propose la signature d'une convention avec le Syndicat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte cette proposition et charge le Maire de signer la convention avec le Syndicat Mixte d'Aménagement du Val de Clouère.

Renouvellement de la convention d'assistance technique à l'exploitation des stations d'épuration n° 248/10/07/146 en date du 18 Juin 2010 avec le département de la Vienne.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'exploitation de la station d'épuration une assistance technique est apportée par le SATESE. La convention n° 248/10/07/146 avait pour cela été signée en 2010. Celle-ci avait été transférée par avenant n° 2013-C-DGAD-DEA S 35 en date du 12 Août 2013 au Département.

La convention arrivant à son terme le 31 décembre 2013, le Maire propose au Conseil de renouveler ce partenariat avec le SATESE par la signature d'une nouvelle convention n° 2014-C-DGAD-DEA - S 62 proposée par le Département.

Après en avoir délibéré, et considérant l'intérêt apporté par les conseils du SATESE dans l'exploitation de la station d'épuration, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à signer cette convention.

Intervention de Mme RICHARD: Mme RICHARD indique au Conseil qu'elle s'est occupée de commander les rideaux à lattes pour les salles de l'EAMS.

Le nécessaire à également été fait pour l'école : salle des repos des enfants de la maternelle et bureau de la directrice.

Elle indique que ces rideaux seront posés pour la rentrée des classes.